TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Le très hon. R. B. BENNETT (premier ministre): Je profite du moment où nous allons nous séparer pour nous réunir de nouveau à huit heures, afin d'assister à la prorogation, pour reconnaître en mon nom et au nom du Gouvernement l'attitude adoptée aujourd'hui par l'opposition officielle afin d'accélérer l'expédition des affaires et de nous permettre de proroger ce soir. Obliger les députés à revenir les eût dérangés sans raison et je tiens à assurer l'opposition que nous apprécions l'esprit dans lequel elle a écarté les difficultés qu'elle avait à résoudre cet aprèsmidi afin de permetttre qu'on proroge ce soir.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (chef de l'opposition): Je remercie le premier ministre pour les paroles qu'il vient de prononcer. Il est bien certain que, si nous nous en étions tenus à nos convictions, nous aurions continué ce débat pendant encore une semaine. Nous avons préféré tenir compte, comme il l'a fait lui-même d'ailleurs plusieurs fois, du désir de toute la Chambre.

Avant l'ajournement, je voudrais faire une demande au premier ministre. Si le Parlement doit se réunir avant la fin de l'année courante, voudrait-il avoir la bonté de nous en donner avis aussi d'avance possible?

Le très hon. M. BENNETT: Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que l'an dernier j'avais promis à mon très honorable ami que si la Chambre se réunissait au cours de l'automne je l'avertirais le plus longtemps possible avant la convocation. Nous avions laissé entendre que la Chambre se réunirait après la conférence d'Ottawa, mais nous n'avons pu en fixer la date que longtemps après. Si, donc, les décisions prises d'ici quelques mois rendent nécessaire la convocation du Parlement cette année, je ferai tout en mon pouvoir pour en publier l'avis dès que je saurai moi-même que la chose doit se faire.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

MODIFICATION DU CODE CRIMINEL L'AMENDEMENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES EST ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que j'ai reçu un message du Sénat nous apprenant que la haute Assemblée a approuvé sans modification l'amendement fait par la Chambre des communes à son premier amendement au projet de loi (bill nº 71), tendant à modifier le Code criminel.

PROROGATION DU PARLEMENT

Le major A. R. Thompson, huissier à la verge noire apporte le message suivant:

[M. l'Orateur.]

Monsieur l'Orateur, Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de l'honorable Chambre dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent dans la salle du Sénat, où il plaît à Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

BILLS SANCTIONNES

Loi modifiant la loi de la marine marchande au Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des communes.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à S. Exc. le Gouverneur général, comme suit:

Qu'il plaise à Votre Excellence:— Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année finan-cière expirant le 31 mars 1934.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants:

Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyanx sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.

DISCOURS DU GOUVERNEUR GENERAL

Après quoi, il plaît à S. Exc. le Gouverneur général de clore la quatrième session du dixseptième Parlement du Canada par le discours suivant:

Honorables membres du Sénat, Membres de la Chambre des communes, En venant clore la quatrième session du dixseptième Parlement, je dois vous féliciter de la façon dont vous avez réalisé les vœux formulés dans mon discours, à la rentrée des Chambres, en octobre dernier.

Je constate avec une vive satisfaction que les avantages offerts par les Accords de la Confé-rence économique impériale, universellement connus aujourd'hui sous le nom d'"Accords d'Otta-wa", et ratifiés au début de la présente session, se traduisent déjà par un accroissement cons-tant et profitable du commerce intraimpérial.

Les mesures prises par mon Gouvernement en vue de maintenir la solidité de notre armature financière ont déjà produit des résultats satisfaisants. Le crédit du Canada dans le monde s'est raffermi.

Le dernier recensement décennal, sur lequel s'appuie la répartition de la représentation du peuple à la Chambre des communes, en vertu